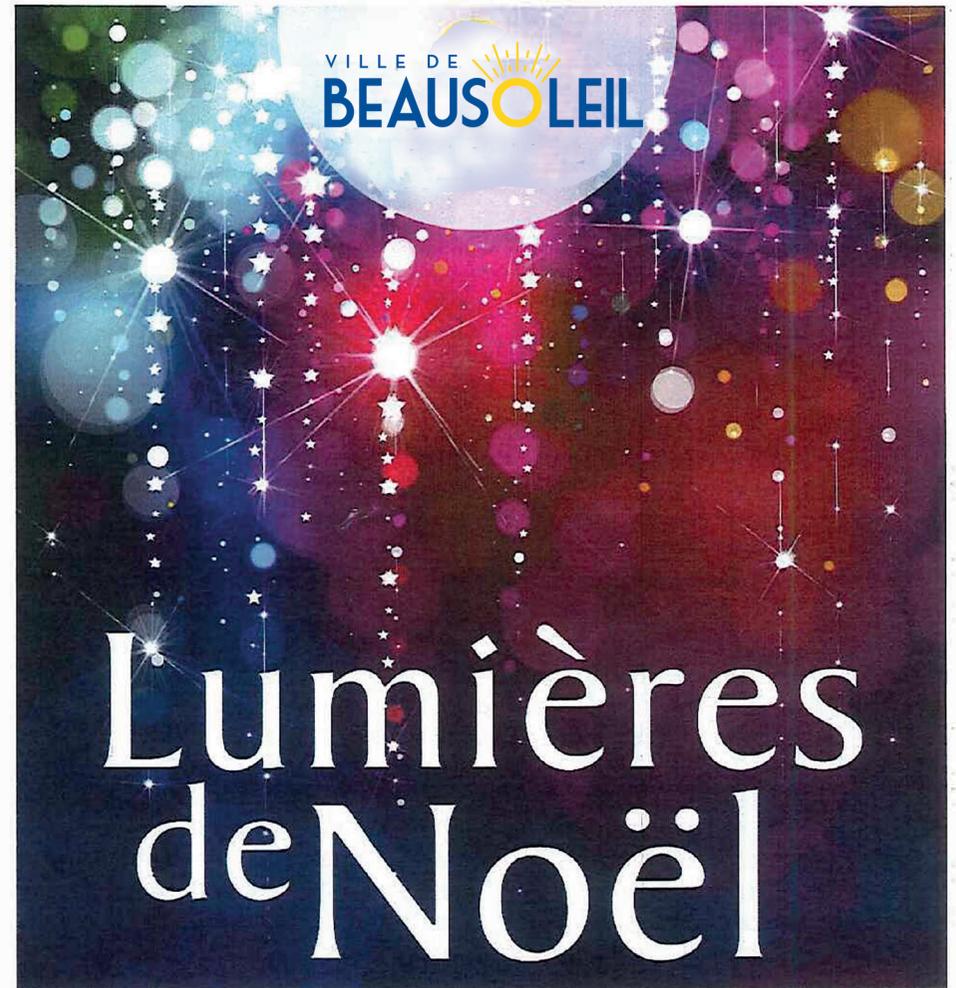


“ Les Beausoleillois sont invités à participer au vote
des plus belles décorations des balcons ou des
maisons de la Ville.
Vote attendu par mail à l'adresse
concours@villedebeausoleil.fr
ou en déposant un bulletin dans l'urne prévue à cet
effet dans le hall du bâtiment “Le Centre” 15 rue
Jules Ferry, au plus tard le 11 décembre”



GRAND CONCOURS ILLUMINATIONS DES MAISONS ET BALCONS

BULLETIN DE PARTICIPATION

A retourner avant le 11 décembre 2021
En Mairie, au Service Animation

Réglement / inscription au dos

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

La ville de Beausoleil organise un concours de décorations de Noël des balcons ou maisons ouvert à tous les particuliers habitant la commune.

ARTICLE 2 - COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours est composé de 5 personnes : Représentants de la commune, d'association de quartiers, de techniciens, et du vote du public.

Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Les habitants de Beausoleil, désirant participer au concours s'inscrivent obligatoirement par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet de la ville : www.villedebeausoleil.fr

Ce bulletin d'inscription devra être retourné en Mairie, au service Animation, avant le 11 décembre 2021.

ARTICLE 4 – CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

- 1^{ère} catégorie : particuliers — maisons et jardins
- 2^{ème} catégorie : particuliers — fenêtres et balcons

Fidèle à sa volonté de promouvoir des économies d'énergie et de développement durable, la ville organise dans chaque catégorie, un prix spécial « développement durable » fondé sur la qualité de la créativité éco-responsable (panneaux solaires pour une alimentation auto-suffisante, décorations non électriques type système réfléchissant, guirlandes, sapins...) avec ou sans illumination.

Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 23h au moins (et en journée pour le prix spécial « développement durable » en cas de décorations non électriques).

ARTICLE 5 - PASSAGE DU JURY

Le jury du concours notera toutes les décorations, en journée et de nuit, afin d'attribuer les prix. Les participants au concours devront maintenir en l'état leurs décorations du 1er décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclus. Les participants autorisent la publication de photos des réalisations sans aucune contrepartie.

ARTICLE 6 - CRITERES D'APPRÉCIATION

Lors de son passage, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décorations (lumineuses ou non) en matière d'esthétique, de diversité du matériel utilisé et d'inventivité.

La notation sera fonction :

- de la densité et de l'importance de la décoration,
- de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages diurnes et nocturnes,
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments de décors).

ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DES PRIX

Des prix, sous formes de lots et de bons d'achat, sont remis aux 2 participants les plus appréciés par le jury par catégorie. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les récompenses seront attribuées à l'occasion d'une cérémonie de remise de prix en l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 9 - PHOTOS

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes décorations pour une exploitation éventuelle (tous supports numériques et papier). Certaines prises de vue pourront être projetées à l'occasion de la promotion de la Ville.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.



COUPON À DÉPOSER AU SERVICE ANIMATION AVANT LE 11 DÉCEMBRE

Bâtiment "Le Centre" 15 rue Jules Ferry

Nom Prénom

Adresse

Numéros de téléphone

Catégorie choisie Maison, jardin
 Fenêtre, balcon

Date et signature :

A gagner : des bons d'achat par catégorie de 100, 150 et 250 euros.

Une pancarte portant un numéro d'inscription vous sera remise dès validation de votre participation. Elle devra être apposée de façon visible sur vos fenêtre, balcon ou maison afin que le jury et le public puissent vous identifier.